

## COMMUNE DE FRONTIGNAN

*Département de l'Hérault (34)*



### 6.5.1

## NOTICE SANITAIRE

*Approbation du P.L.U. : DCM du 07/07/2011*  
*Prescription de la révision du P.L.U. : DCM du 20/07/2014*  
*Arrêt du projet de P.L.U. révisé : DCM du 10/10/2017*  
*Approbation du P.L.U. révisé : DCM du 26/09/2018*

*Vu pour être annexé à la DCM du 26/09/2018*

## SOMMAIRE

<b>I.</b>	<b>Eau potable</b>	<b>3</b>
<b>II.</b>	<b>Assainissement</b>	<b>9</b>
<b>III.</b>	<b>Eaux pluviales</b>	<b>13</b>
<b>IV.</b>	<b>Déchets</b>	<b>16</b>

## I. EAU POTABLE

### I.1. Gestion du service

La commune de Frontignan la Peyrade est membre du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SAEP) de Frontignan, Balaruc le Vieux, Balaruc les Bains depuis le 16 mai 1928.

Le SAEP a confié, par délégation de service public (DSP), à Véolia Eau la gestion du service d'alimentation en eau potable c'est-à-dire, le captage, le pompage, la production, le traitement et la distribution d'eau potable. Cette DSP s'est traduite par la signature d'un contrat d'affermage en date du 01/01/1981 venant à échéance le 31/12/2017.

Le comité syndical a opté, en séance du 28/03/2017, pour la mise en œuvre d'une nouvelle DSP (désormais définie comme une concession de service public) pour une durée de 10 ans à compter du 1er janvier 2018.

En 2016, on comptait 10 461 abonnés sur la commune de Frontignan. La consommation moyenne journalière est de 167 litres par habitant.

Frontignan	2014	2016	Evolution
Nombre d'habitants desservis (total majoré)	22 950	23 176	+ 0,98%
Nombre d'abonnés (clients)	10 335	10 461	+ 1,22%
Volume vendu (m <sup>3</sup> )	1 303 714	1 276 550	- 2,08%

### I.2. Production et traitement

Les communes du SAEP, dont Frontignan, sont alimentées exclusivement par le Syndicat Intercommunal du Bas Languedoc (SBL), via un achat d'eau en gros. Le SAEP a en effet transféré sa compétence « production » au SBL.

Il est à noter l'abandon au 1er janvier 2015 de l'exploitation par le SAEP de la source Cauvy, implantée à Balaruc-les-Bains, laquelle permettait en son temps de fournir jusqu'à un tiers des volumes distribués sur le périmètre syndical.

L'arrêté préfectoral n°107024 du 8 septembre 2016 est venu abroger l'arrêté du 3 septembre 1984, déclarant d'utilité publique la dérivation des eaux souterraines de Cauvy à des fins d'alimentation en eau potable, aux motifs de l'insuffisance de protection de la ressource au regard de l'urbanisation dans le périmètre de protection rapprochée et de la mise en évidence de l'impact de l'exploitation de Cauvy dans la survenance des phénomènes d'inversac à la source sous-marine de la Vise.

Sont également à noter :

- la station de reprise des Crozes (Balaruc le Vieux) pour l'alimentation du haut service des deux Balaruc (80 m<sup>3</sup>/h),
- la station de reprise à l'usine des 2 Chênes (800 m<sup>3</sup>/h) à Balaruc les Bains pour l'alimentation du réservoir principal de la Devèze.

L'ensemble des installations de production, via les points de vente d'eau avec le SBL, fournit les 3 000 000 m<sup>3</sup> nécessaires au syndicat, avec une consommation énergétique de 570 000 Kwh dans les usines d'électricité.

Le traitement de l'eau est effectué en 1 point, au niveau de l'usine des 2 chênes, par simple chloration gazeuse.

Le rendement du réseau à l'échelle des trois communes est affiché à 74%, en constante amélioration depuis 2011 (58,4%). Des efforts soutenus sont en effet conduits par le délégataire et le SAEP pour améliorer les performances du réseau.

### I.3. Stockage

Le stockage de l’eau est constitué de :

- 3 réservoirs situés sur le site de la Devèze à Balaruc les Bains, d’une capacité totale de 5 500 m<sup>3</sup>,
- 1 réservoir situé sur le site de la Mathe à Balaruc les Bains, d’une capacité de 500 m<sup>3</sup>,
- 2 réservoirs situés sur le site de Pech Michel (Hauts de Frontignan), d’une capacité totale de 2 000 m<sup>3</sup>,

Le stockage de 8 000 m<sup>3</sup> sur l’ensemble du syndicat permet d’avoir une autonomie de volume disponible correspondant à 15 h en moyenne annuelle de distribution.

Le volume journalier moyen distribué est de 8 300 m<sup>3</sup> (13 200 m<sup>3</sup> en période de pointe estivale).

### I.4. Distribution

Le réseau d’alimentation en eau potable sur le périmètre du SAEP comptabilise, en 2016, 301,9 km de conduites et branchements répartis comme suit :

- 3,1 km de conduites d’adduction dédiée,
- 200,4 km de conduites de distribution,
- 98,4 km de branchements, pour 13 001 unités, soit en moyenne 7,57 ml/branchement.

Le linéaire de réseau hors branchement s’élève ainsi à 203,5 km.

Les réseaux du SAEP sont très majoritairement composés de conduites en PVC (71%), mais également de fonte (18 %).

### I.5. Qualité de l'eau

#### Traitement de l’eau :

Les eaux provenant du SBL sont prélevées au niveau du champ captant de Florensac. Elles subissent une simple désinfection. Jusqu’en novembre 2009, il s’agissait d’un traitement par bioxyde de chlore mais suite à la suspicion des effets néfastes de ce produit sur les branchements en PeHD, il a été remplacé par un dispositif de chlore gazeux.

Les eaux provenant du SBL sont intégrées au réseau du SAEP au niveau de l’Usine des 2 Chênes. Elles y subissent une rechloration par injection de chlore gazeux en amont des pompes de reprise.

#### Qualité des eaux produites et distribuées :

Les résultats issus des analyses mandatées par l’Agence Régionale de Santé (ARS) en 2016 concluent à la distribution d’une eau sur le SAEP de bonne qualité bactériologique.

**Pour la turbidité, le taux de conformité vis-à-vis de la limite de qualité est de 100 % depuis 2001**, d’après les analyses effectuées. Les eaux distribuées sur le SAEP sont donc de bonne qualité vis-à-vis de ce paramètre.

Les eaux mises en distribution sur le SAEP présentent une **très bonne qualité vis-à-vis des nitrates** : la moyenne est de 3,33 mg/l sur les 3 dernières années (2014 à 2016) et cette valeur est en régulière diminution depuis 20 ans (moyenne de 6,7 mg/l en 1996).

Les analyses effectuées au niveau des réservoirs de la Devèze avant distribution ne présentent **aucune non-conformité vis-à-vis des pesticides**.

D’après les analyses effectuées, les eaux produites et distribuées sont **conformes vis-à-vis des hydrocarbures**.

**Globalement, les eaux distribuées apparaissent donc de très bonne qualité vis-à-vis des limites autorisées. Seules deux non-conformités ont été relevées sur les 3 dernières années (microbiologie en 2014 et physico-chimique en 2016).**

## I.6. L'évolution de la gestion de l'eau potable : le Schéma Directeur d'Eau Potable

Le Schéma Directeur d’Eau Potable engagé par le Syndicat d’Adduction d’Eau Potable des communes de Frontignan, Balaruc-les-Bains et Balaruc-le-Vieux (SAEP) envisage principalement d’améliorer encore les performances de son réseau en luttant contre les fuites et en renouvelant son patrimoine. L’objectif poursuivi est alors de limiter la pression sur la ressource souterraine, pour contrebalancer les besoins de consommation futurs.

**L'autonomie de stockage est peu satisfaisante.** Le SAEP compte 15h en moyenne d’autonomie en cas d’arrêt des ressources. Les pertes en eau sont en constante diminution mais reste importante, de l’ordre de 790 000 m<sup>3</sup>/an (rendement de 74 %).

Le Schéma Directeur se base sur une population permanente à Frontignan de 31 000 habitants en 2020 et de 35 000 habitants en 2030, ce qui est davantage que les prévisions issues de la révision en cours du PLU de Frontignan (27 500 habitants).

**Le Schéma Directeur approuvé en 2011 ne tenait pas compte des volumes mobilisables à la source Cauvy (dont l’arrêt à court terme était déjà programmé), et prévoyait l’alimentation par le SBL à un débit maximum de 23 600 m<sup>3</sup>/j en pointe (horizon 2020 et 2030), ceci étant rendu possible par la mise en service par le SBL de l’usine de potabilisation de Fabrègues en 2011.**

Aujourd’hui, au vu de l’amélioration des performances du réseau du SAEP (indice linéaire de perte à 10,79 m<sup>3</sup>/j/km), les ressources disponibles ou mobilisables par le SBL sont assez supérieures aux besoins de pointe du SAEP à horizon 2030, et très probablement au-delà dans la mesure où les performances du réseau continueront à s’améliorer. En effet, la nouvelle DSP à compter de 2018 fixe l’objectif d’atteindre un indice linéaire de perte inférieur à 8 m<sup>3</sup>/j/km avant 2027, ce qui représente près de 1 000 m<sup>3</sup>/j d’économie d’eau.

### Bilan besoins futurs/ressources actuelles avec l’hypothèse d’atteinte des objectifs de performance des réseaux (indice linéaire de perte à 10 m<sup>3</sup>/j/km)

Échéances	Besoins (consommation + fuites)			Ressources disponibles m <sup>3</sup> /j
	Jour moyen annuel m <sup>3</sup> /j	Jour moyen semaine de pointe m <sup>3</sup> /j	Jour de pointe m <sup>3</sup> /j	
2009	9 990	12 980	14 120	19 400
2020	13 960	17 850	19 390	23 600
2030	16 510	20 490	21 580	23 600

Source : Schéma Directeur d’Alimentation en Eau Potable, SAEP, 2011

**Syndicat Intercommunal  
d’Adduction d’eau  
des Communes du Bas Languedoc**

BP 15  
2 chemin de l’Infirmier  
34340 MARSEILLAN

☎ 04.67.77.20.10  
FAX : 04-67-77-39-26

Marseillan, le 10 août 2017



Monsieur Le Maire  
Place Hôtel de ville  
34 110 FRONTIGNAN

*o. DUA  
c. C. Léon  
c. Cab.  
c. DCS  
c. A Sandevon*

Objet : PLU Frontignan 2017 – Echancier de la Capacité d’alimentation de la ville de Frontignan

Monsieur le Maire,

Je fais suite à votre demande de complément d’information concernant l’échéancier de la capacité du Syndicat à alimenter en eau potable la ville de Frontignan à l’échéance de son PLU.

A cet effet, le Syndicat, dans le cadre de la diversification des ses ressources, dispose, à ce jour, d’une capacité de production de 140 460 m<sup>3</sup>/j, répartie comme suit :

Désignation	Localisation	Capacité de production m <sup>3</sup> /j
Station Filliol	Florensac	96 000
Forage Ormezon	Pinet	610
Usine Georges DEBAILLE	Fabrègues	30 000
Forage du Boulidou	Pignan	3 600
Forage de l’Olivet	Pignan	6 000
Forage de la Plaine	Montagnac	2 500
Forages communaux (Village et plage)	Vias (Village et Plage)	1 750
<b>TOTAL</b>		<b>140 460</b>

De plus, le Syndicat envisage la mise en service de deux nouvelles ressources :

**La première**, une seconde station de potabilisation de l’eau à partir du réseau d’eau brute de BRL qui viendra en complément des capacités de production. Le Syndicat dispose déjà d’une convention de livraison d’eau brute en gros par BRLE, en date du 28 septembre 2009, actant un volume supplémentaire de 30 000 m<sup>3</sup> d’eau.

**La deuxième**, la mise en service d’une nouvelle ressource soit :

- Issue de 2 nouveaux forages, sur le site des Pesquiers à Florensac, d’une capacité de production de 20 000 m<sup>3</sup>/j. Pour cette ressource les volumes sont assujettis aux résultats de l’étude des volumes prélevables sur l’Hérault et du partage de la ressource portée par le SMBFH, dans le cadre du SAGE Hérault. Cette ressource pourrait venir en complément sur la station de Filliol, hors période estivale, lorsque le débit de l’Hérault le permettrait.
- Provenant d’une troisième station de potabilisation de l’eau à partir du réseau d’eau brute de BRL pour une capacité de production de 20 000 m<sup>3</sup>/jour. Cette station sera située entre Poussan et Florensac, Le Syndicat a négocié ce débit avec BRL. Une convention devrait être signée prochainement.

La Production totale du Syndicat de 140 460 m<sup>3</sup>/j est à comparer au besoin de jour de pointe constaté sur les 3 dernières années :

- 97 204 m<sup>3</sup>/j en 2015
- 108 177 m<sup>3</sup>/j en 2014
- 94 104 m<sup>3</sup>/j en 2013

Pour comparaison, la mise à jour du schéma réalisée par le Syndicat en 2011 prévoyait à l’horizon 2015 un besoin en jour de pointe de 144 031 m<sup>3</sup>, sans compter la commune de Montagnac raccordée ultérieurement. Cette valeur dépasse de plus de 30 % ce qui a été constaté en 2015.

Le Syndicat, qui a débuté la mise à jour de son Schéma directeur d’eau potable, dispose donc, à ce jour, de la capacité des besoins supplémentaires demandés, avec un potentiel de 30 533 m<sup>3</sup>/j.

La capacité de production sera portée à 170 460 m<sup>3</sup>/j avec la mise en service de la deuxième usine de potabilisation d’eau de BRL, issue d’Aqua Domitia, et programmée entre 2020 et 2025.

En outre, très sensible à la gestion vertueuse de la ressource et aux économies d’eau, le Syndicat met en place une gestion patrimoniale, la sectorisation sur l’ensemble de ses réseaux et équipe la totalité de son parc de compteur du système de télé-relève. Ces mesures permettront, à terme, de garantir au minimum :

- Un rendement général de 84,5% sur son réseau (84.8 % en 2015),
- Un rendement, sur les réseaux de distribution de l’ensemble de ses communes membres de 75%, ce qui est demandé par le SAGE Hérault.
- Un rendement sur le réseau de distribution sur la commune de Vias de 85% demandé par le SAGE Astien

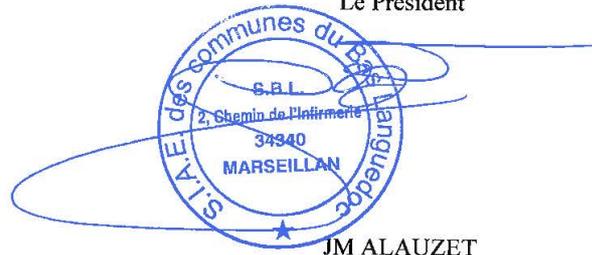
Au vu du planning de phasage présenté, le syndicat est en mesure d’alimenter votre ville pour une population de 40 374 habitants en 2020, de 47 516 habitants à l’horizon 2030 et de 53 127 habitants à l’horizon 2040 (Production et Adduction). Les populations précédentes comprennent : les populations permanentes, les populations saisonnières et les populations équivalentes liées aux activités et sont détaillées au sein du tableau ci-dessous.

	2015	2020	2025	2030	2035	2040
Population permanente	23 270	25 235	27 366	31 884	34 576	37 495
Population saisonnière	14 892	14 892	14 892	14 892	14 892	14 892
<b>Population totale maximale</b>	<b>38 162</b>	<b>40 127</b>	<b>42 258</b>	<b>46 776</b>	<b>49 468</b>	<b>52 387</b>
Populations équivalentes liées au développement des activités	0	247	493	740	740	740
<b>Population totale équivalente</b>	<b>38 162</b>	<b>40 374</b>	<b>42 751</b>	<b>47 516</b>	<b>50 208</b>	<b>53 127</b>

Espérant avoir répondu à vos demandes, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie agréer, Monsieur le Maire, l’expression de mes cordiales salutations.

Le Président



The stamp is circular and contains the following text: 'S.I.V.E.M. des communes du Bas Languedoc' around the perimeter, 'S.B.L.' in the center, '2, Chemin de l'Infirmier' below it, '34940 MARSEILLAN' at the bottom, and a small star at the very bottom.

JM ALAUZET

## II. ASSAINISSEMENT

### II.1. Gestion du service

La compétence « assainissement » sur la commune de Frontignan la Peyrade est assurée par la Communauté d’Agglomération « Sète Agglopôle Méditerranée » depuis le 1er janvier 2003.

Les réseaux de collecte et de transport des eaux usées de Frontignan sont gérés dans le cadre d’un contrat d’affermage (échéance le 31 décembre 2017) par la société VEOLIA Eaux.

### II.2. Collecte

#### Assainissement collectif :

Le nombre d’abonnés est de 10 202 usagers en 2016, pour un volume moyen facturé de 1 126 157 m<sup>3</sup>. Le réseau de collecte et de traitement est constitué par :

- 75 152 ml de réseau gravitaire,
- 22 631 ml de réseau de refoulement,
- 26 postes de refoulement.

#### Assainissement non collectif :

Sète Agglopôle Méditerranée a choisi de confier à un prestataire la mission de recensement et de contrôle des assainissements autonomes. SUEZ a été désigné comme prestataire du marché le 05/01/2015, pour une durée maximum de 3 ans.

D’après le dernier recensement fourni par le service en charge du contrôle de l’assainissement non collectif sur la commune de Frontignan (31/12/2016), **il a été relevé 159 installations en assainissement non collectif.**

### II.3. Traitement

Le traitement des eaux usées de Frontignan-ville est assuré par la station d’épuration des Eaux Blanches située à Sète. La gestion de la station d’épuration des Eaux Blanches est déléguée par affermage auprès de la société SUEZ, qui assure le traitement des eaux résiduaires urbaines des communes de Balaruc le Vieux, Balaruc les Bains, **Frontignan**, Gigean et Sète.

La capacité nominative actuelle de la station d’épuration des Eaux Blanches est :

Capacité Equivalent-habitants	135 000 (à 60g de DBO5)
Volume moyen journalier (m <sup>3</sup> /j)	27 000
Débit moyen horaire (m <sup>3</sup> /h)	1 250
Débit de pointe (m <sup>3</sup> /h)	1 920
DBO5 (kg/j)	8 100
MES (kg/j)	9 000
DCO (kg/j)	20 200

Les eaux traitées sont dirigées vers une bêche puis sont transférées jusqu’à l’émissaire (l’ancien sea-line 44 de la MOBIL). Le rejet, véhiculé par l’émissaire, s’effectue à 7 km en mer (30 m de fond).

Le milieu récepteur des eaux traitées fait l’objet d’une surveillance basée sur le « guide méthodologique de suivi des rejets urbains en Méditerranée » réalisé par l’IFREMER, et adaptée au cas présent.

L’auto-surveillance de la station d’épuration de Sète en 2016 rapporte que :

- **Le débit journalier moyen entrant est d’environ 73 % de la capacité nominale de la station.** Concernant le débit journalier maximum en entrée de station, celui-ci a atteint les 40 150 m<sup>3</sup>/j, bien supérieur à la capacité nominale de la station,
- **Les concentrations moyennes des charges entrantes, sur les paramètres physico-chimiques, sont en moyenne à 63 % de la capacité nominale de la station,**
- **Les rendements moyens sont de 91 % sur le paramètre DBO5, de 87 % sur le paramètre DCO et de 93 % pour le paramètre MES,**
- **La station de Sète est conforme sur l’année 2016.**

Un projet devrait porter la capacité de traitement à 165 000 EH (extensible à 190 000 EH à l’horizon 2045) (avec la prévision pour Frontignan, en semaine de pointe, d’environ 28 012 EH en 2015, 31 609 EH en 2020, 35 207 EH en 2025 et 38 804 EH en 2030, contre 20 973 EH en 2009).

Le démarrage des travaux est prévu pour la fin 2018 pour une mise en service totale prévue en 2022.

Pour une partie de Frontignan-Plage, les effluents sont traités par une lagune d’une capacité de 8 800 EH.

La capacité nominative actuelle de la station d’épuration de Frontignan-plage est :

Capacité Equivalent-habitants	8 800
Débit de référence (m <sup>3</sup> /j)	1 700
Débit moyen horaire (m <sup>3</sup> /h)	60
Débit de pointe (m <sup>3</sup> /h)	162
DBO5 (kg/j)	528
MES (kg/j)	792
DCO (kg/j)	1 232

D’après le rapport annuel du délégataire de 2016, il est mis en évidence que :

- Les volumes entrants sur le système de traitement s’élèvent à **228 656 m<sup>3</sup>**, soit un volume journalier de **625 m<sup>3</sup>/j**. Le maximum atteint est de **2 934 m<sup>3</sup>/j**. **Ainsi, la charge hydraulique moyenne journalière entrante n’est pas dépassée et représente 37 % de la capacité nominale de la station.**

A noter que si l’on prend en compte le volume journalier maximal entrant au niveau la station, on s’aperçoit que la capacité nominale de la station est dépassée.

- Les charges annuelles entrantes en DBO5 sont de **51 457 kg**, soit une charge moyenne journalière de **141 kg/j**. Le maximum atteint est de **321 kg/j**. **Ainsi, la charge organique moyenne journalière entrante n’est pas dépassée et représente 27 % de la capacité nominale de la station.**

A noter que si l’on prend en compte la charge organique maximale entrante au niveau la station, on s’aperçoit que la capacité nominale de la station n’est pas dépassée.

- Les rejets de la station d’épuration **ne sont pas conformes aux exigences de l’Arrêté Préfectoral de Rejets**. On observe en 2016 :

- ✓ **Un excellent abattement sur le paramètre DBO5 : 99,4 %,**
- ✓ **4 non conformités sur le paramètre MES, avec un abattement de 57,9 %,**
- ✓ **6 teneurs rédhibitoires sur le paramètre DCO, malgré un abattement de 91,8 %,**
- ✓ Une forte présence de la salinité et des chlorures en entrée de lagune,

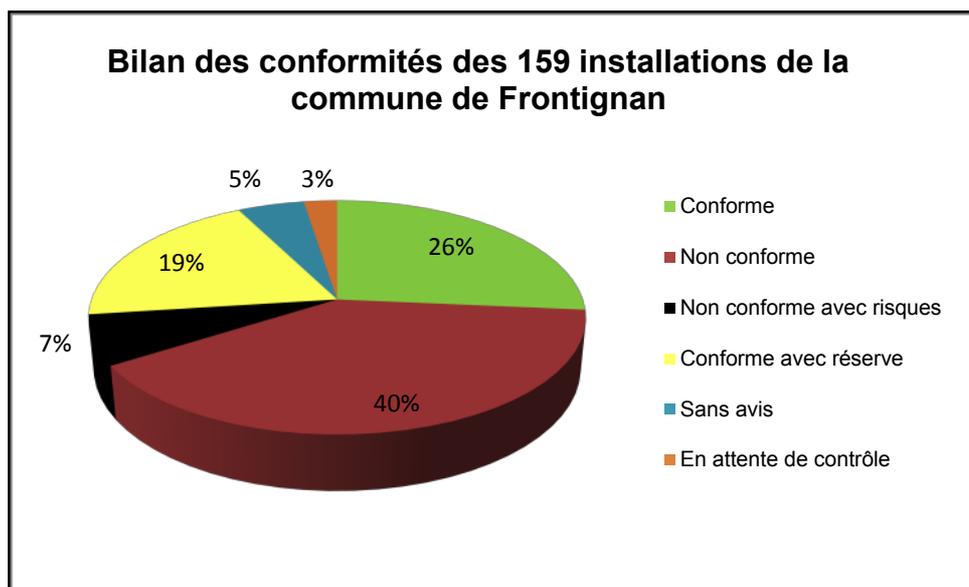
- ✓ Une présence importante de DCO dure en entrée et sortie de lagune probablement due à une salinité forte et à la présence de chlorures,
- ✓ Présence de sels et de chlorures rendant aléatoire la conformité du système lagunaire sur le paramètre DCO,
- ✓ Une présence d’algues qui induit une quantité de MES importante.

**Sète Agglopôle Méditerranée envisage toutefois la suppression de cette station d’épuration, ainsi que le raccordement des réseaux de collecte de Frontignan Plage, sur la future station d’épuration des Eaux-Blanches et ce projet a été intégré au Schéma Directeur du bassin versant de cet équipement public.**

D’après le dernier recensement fourni par le service en charge du contrôle de l’assainissement non collectif sur la commune de Frontignan (31/12/2016), il a été relevé 159 installations en assainissement non collectif, dont :

- 63 installations non conformes,
- 42 installations conformes,
- 11 installations non conformes avec risques,
- 31 installations conformes avec réserve,
- 8 installations sans avis
- 4 installations en attente de contrôle.

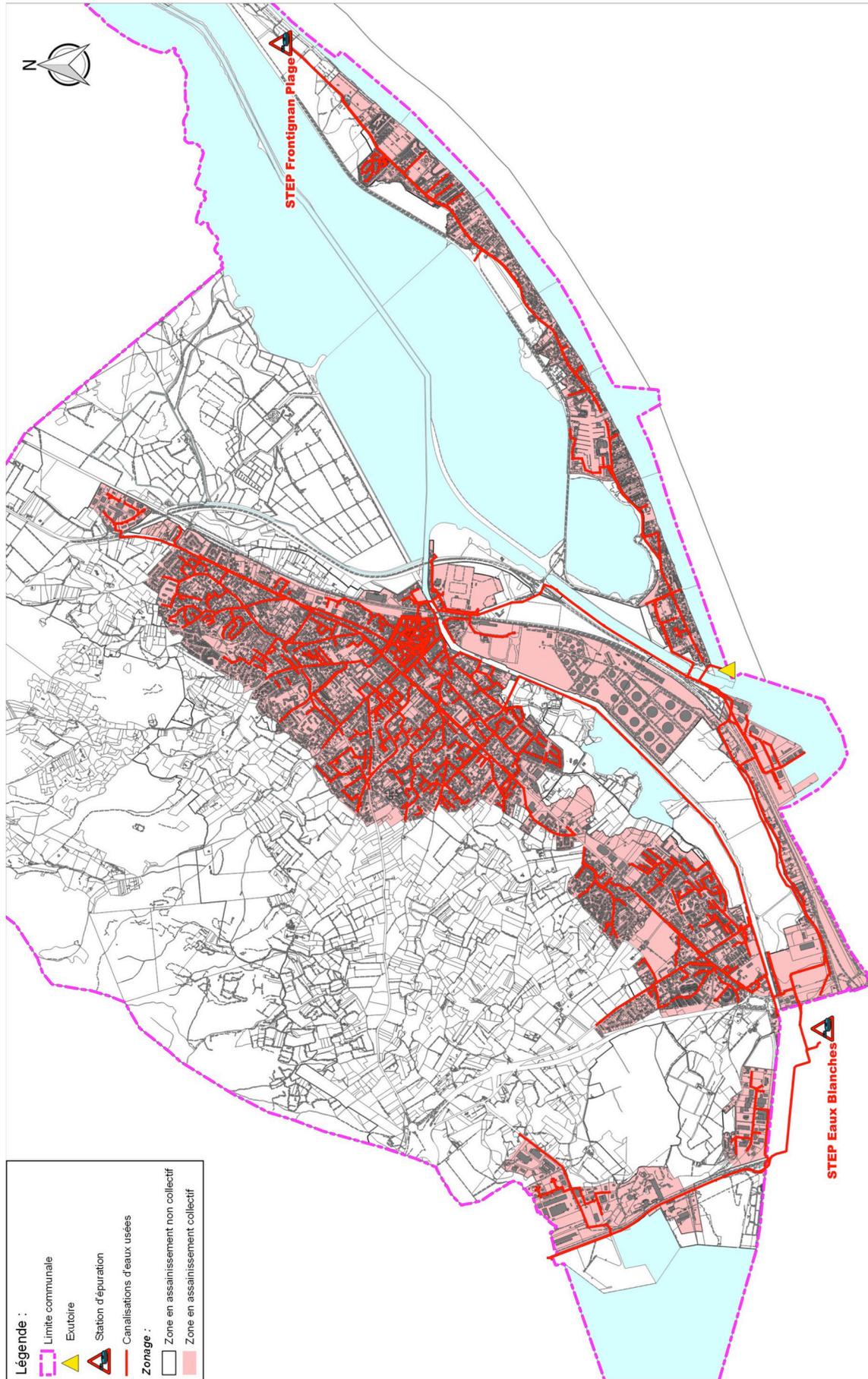
Ci-dessous est présenté le bilan de conformité des installations présentes sur la commune de Frontignan :



Les installations en assainissement non collectif recensées sur la commune de Frontignan sont localisées pour une grande partie hors zone urbanisée, au Nord et à l’Ouest du centre urbanisé. On note toutefois une concentration importante au niveau de la zone des Aresquiers, point noir de la commune de Frontignan (32 propriétaires menacés d’expulsion par le tribunal administratif).

A noter que les 7 % d’installations en assainissement non collectif non conformes avec risques, concernent des installations incomplètes, sans filière de traitement (rejet dans des puits perdus).

Le zonage d’assainissement de la commune est présenté sur la carte ci-après.



**Légende :**

-  Limite communale
-  Exutoire
-  Station d'épuration
-  Canalisations d'eaux usées

**Zonage :**

-  Zone en assainissement non collectif
-  Zone en assainissement collectif

Chef de projet : Rachid OULADIMMOUJIN  
 Ingénieur chargé d'affaire : Frédéric DURAND  
 Dessinateur : Romain ALBARET

ZA	A	Plan N° 11.1	Format	A3
		Septembre 2017	N° affaire	-
			échelle 1/25 000	

Département de l'Hérault  
 Sète Agglopolie Méditerranée  
 Zonage d'assainissement - Commune de Frontignan  
 Zonage d'assainissement



Sète Agglopolie Méditerranée  
 A R C H I T E C T U R E  
 U R B A N I S M E  
 I N G É N I E R I E



ENTECH Ingénieurs Conseils  
 10 rue de la République  
 34000 Montpellier  
 Tél : 04 67 51 10 10  
 Fax : 04 67 51 10 09

### III. EAUX PLUVIALES

Compte tenu de sa situation géographique particulière (ville littorale adossée au massif de la Gardiole), la commune de Frontignan est soumise à de nombreux problèmes hydrauliques liés au ruissellement pluvial.

Un premier **Schéma Directeur de l’Assainissement Pluvial a été élaboré sur la commune en 2010**, afin d’actualiser les données de l’étude hydraulique réalisée en 1999 et divers travaux ont été réalisés (reprise et renforcement des réseaux dans le cadre de l’aménagement du BUC, modifications de réseaux Rue de la Calade, Rue de la Bruyère, Rue de Belgique, Rue du Carignan, Rue du Calvaire, etc...).

**En 2016, la ville a réalisé nouveau Schéma de Gestion des Eaux Pluviales.**

L’étude a pour objectifs de :

- Réaliser le plan des réseaux d’eaux pluviales par un recensement exhaustif et un nivellement de ces réseaux,
- Mieux comprendre et apprécier le fonctionnement des réseaux d’eaux pluviales, l’origine des débordements ou des dysfonctionnements constatés,
- Prévoir et maîtriser l’impact du ruissellement urbain afin d’assurer la continuité de l’urbanisation, sans risque pour les personnes et les biens,
- Proposer des solutions visant à réduire les désordres qualitatifs et quantitatifs avec un schéma de gestion des eaux pluviales,
- Etablir le zonage pluvial sur l’ensemble du territoire de la commune.

#### Caractéristiques principales du réseau pluvial

Le réseau d’assainissement de la commune de Frontignan-La Peyrade est de type séparatif.

Le réseau emprunte fréquemment des parcelles non communales pour rejoindre ses exutoires, sans possibilité d’accès identifiée. L’existence de servitudes est loin d’être systématique.

Le linéaire de collecteurs pluviaux identifié est de 60 km. Notons qu’une partie de ce linéaire est composée de réseaux privés (qu’il est parfois difficile de distinguer du réseau communal) ou de réseaux du Conseil Général.

On compte quatorze ouvrages de rétention et/ou traitement de la pollution sur la commune, dont seulement trois sont communaux :

- Rue Sully / Av. Claude Bernard,
- Av. du Maréchal Juin,
- Av. du Maréchal Juin / rue des coquelicots.

Les bassins privés, parfois clôturés, souvent inaccessibles et peu entretenus, n’ont pu faire l’objet de fiches ouvrages.

## Principaux « points noirs » identifiés

Les principaux « points noirs » identifiés sont au nombre de trois :

- **Secteur des Prés Saint-Martin** : Le secteur est un point bas de la commune qui vers lequel s'écoule un bassin versant important. L'évacuation gravitaire est perturbée par une influence très importante du contrôle aval qui peut fréquemment faire passer les réseaux en charge. Les hauteurs de submersion atteignent des valeurs importantes, causant des désordres majeurs dans les habitations. Le passage en partie privée des exutoires majeur est également problématique car il ne permet pas de garantir l'entretien ni le bon état du réseau.
- **Rue du Calvaire / Square du Muscat** : les débordements de la rue du Carignan rejoignent la rue du calvaire où s'ajoute le ruissellement issu de la cave coopérative. L'ensemble de ces débits aboutit au square du muscat, où convergent également les ruissellements du bassin versant d'une grande partie de la zone agricole amont, et buttent contre l'avenue des vigneron (en remblai). Lorsque le niveau de submersion est supérieur à la cote du BUC, l'eau s'évacue par surverse vers la rue des Airoilles. Au niveau du giratoire de la rue de la Barralerie (obstacle aux écoulements), ces débordements et écoulements de surface sont en partie renvoyés vers le quartier des Prés Saint-Martin où ils viennent augmenter les désordres.
- **Avenue du Mas de Chave** : Le secteur reçoit les écoulements issus d'un bassin versant agricole étendu. Le débit emprunte la chaussée et viennent butter contre le boulevard urbain qui constitue un point haut. La saturation du réseau et l'impossibilité d'une évacuation en surface provoque des débordements vers les parcelles situées en contrebas de l'avenue, entre celle-ci et le boulevard du Maréchal Juin. Les hauteurs de submersion peuvent atteindre plusieurs dizaines de centimètre dans ces parcelles.

## Principales sources de pollutions identifiées

Les principales sources de pollutions identifiées dans le cadre du Schéma de Gestion des Eaux pluviales sont les suivantes :

- **Activités agricoles :**  
Les activités agricoles (viticulture essentiellement à Frontignan) sont à l'origine de deux principaux types de pollutions diffuses : la pollution par les pesticides (traitements phytosanitaires) et la pollution azotée (fertilisation des sols).
- **Utilisation de produits phytosanitaires non agricoles :**  
Les utilisateurs non agricoles d'engrais et de produits phytosanitaires sont essentiellement les particuliers, les collectivités et les gestionnaires d'infrastructures.  
La ville de Frontignan s'est toutefois engagée en 2008 dans le programme Vert demain, qui a fait l'objet d'une convention avec le Syndicat mixte des étangs littoraux (SIEL), pour la préservation des ressources en eau par une amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles respectueuses de l'environnement et, plus particulièrement, des eaux des lagunes et de l'écosystème des zones humides. Un plan d'action a été élaboré, avec notamment pour objectif la réduction des traitements avec des produits chimiques de synthèse (engrais, pesticides, fongicides et herbicides).
- **Pollutions domestiques :**  
Les pollutions domestiques via le réseau pluvial peuvent résulter d'apport par les réseaux d'assainissement par débordement par temps de pluie ou de mauvais branchements du réseau de collecte des eaux usées sur le réseau pluvial.

- **Pollutions urbaines :**

Le ruissellement des eaux pluviales sur les voiries peut s’avérer être une source de contamination chronique des eaux (pollutions par les métaux lourds, les hydrocarbures et les HAP en particulier).

Ces risques de pollution sont notamment présents dans les zones urbanisées de la commune ainsi que sur les principales voies de circulation (sur les anciennes routes nationales 112 et 300, axes très fréquentés de la commune).

- **Pollutions liées aux activités industrielles et assimilées :**

Plus d’une centaine d’établissements industriels ou assimilés sont répertoriés sur la commune de Frontignan (dont 11 ICPE et un site classé SEVESO).

Trois sites sont inventoriés par le registre français des émissions polluantes (iREP) : GDH, HEXIS et SCORI, également classées en ICPE « prioritaires »

Par ailleurs, l’ancien site MOBIL OIL est atteint par une pollution des sols par les hydrocarbures (jusqu’à 52 000 mg/kg MS), le plomb (jusqu’à 6 200 mg/kg MS), les PCB (jusqu’à 8100 µg/kg MS)

### **Pistes d’actions envisagées**

Le diagnostic du Schéma de Gestion des Eaux Pluviales fait ressortir que la suppression des débordements d’occurrence « 10 ans » à Frontignan semble difficile à obtenir sur tout le territoire (coûts prohibitifs).

#### **Il s’agit donc de cibler les zones prioritaires.**

Les pistes d’actions envisagées sont les suivantes :

- Réduire les débits à hauteur des capacités de transport (rétention / interception des écoulements amont / recherche de nouveaux exutoires),
- Augmenter les capacités à hauteur des débits à transiter (peu réaliste à l’échelle de Frontignan),
- Favoriser les transparences hydrauliques,
- Gérer aux mieux les écoulements en surface (gestion du risque – prescriptions urbanistiques - alerte),
- Réglementer les apports liés à l’urbanisation (zonage pluvial).

## IV. DECHETS

### IV.1. Gestion du service

La Communauté d’Agglomération « Sète Agglopôle Méditerranée » possède l’intégralité de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers depuis sa création au 31/12/2002.

### IV.2. Collecte

La collecte des déchets est organisée comme suit :

- La collecte des ordures ménagères et des emballages :
  - en régie sur 3 communes au Sud et sur les 6 communes du Nord,
  - par un prestataire sur 5 communes (dont Frontignan : SMN).
- ☒ La collecte sélective (points d’apports volontaires aériens et conteneurs enterrés)
- ☒ La collecte des encombrants, en régie communale à Frontignan.

Sept déchetteries, dont une à Frontignan, complètent les équipements de collecte des déchets de la Communauté d’Agglomération « Sète Agglopôle Méditerranée »

En 2016, 71 116 tonnes de déchets ménagers ont été collectés, à l’échelle de l’agglomération avant fusion avec la CCNBT, soit environ 733 kg/hab/an : 40 746 tonnes d’ordures ménagères (420 kg/hab/an), 2 605 tonnes de verre, 3 821 tonnes d’emballages et papiers et 21 190 tonnes apportées en déchetteries (218 kg/an/hab).

A Frontignan, 7 400 tonnes d’ordures ménagères ont été collectées en 2016 (en baisse depuis 2007), 1 097 tonnes d’emballages ménagers recyclables en 2016 et 574 tonnes de verre en 2016.

La collecte des ordures ménagères (OM) sur Frontignan s’effectue via un prestataire : SMN (7 860 bacs d’ordures ménagères).

7 250 bacs sont mis en place pour la collecte sélective. 1 emplacement verre est disponible pour 322 habitants à Frontignan en 2016.

21 190 tonnes d’encombrants, déchets verts, gravats, bois, toxiques...ont été déposés dans les 4 déchetteries Sud.

### IV.3. Traitement et valorisation

Le traitement des ordures ménagères s’effectue à l’Unité de Valorisation Energétique (UVE) à Sète, d’une capacité de 44 280 tonnes/an, gérée par Véolia.

Les autres équipements de l’agglomération sont :

- ☒ 1 plateforme de transfert des déchets verts à Sète, gérée par Alliance Environnement,
- ☒ et 1 décharge d’inertes à Frontignan, gérée en régie par la Communauté d’Agglomération « Sète Agglopôle Méditerranée »

Les emballages, papier et verre sont envoyés au centre de tri à Villeveyrac.

Plus de 39 000 tonnes d’ordures ménagères sont incinérées en 2016, générant 86 400 tonnes de vapeur.

Près de 9 487 tonnes de mâchefers dont 624 tonnes de ferrailles valorisées.

L’intégralité du verre collecté sélectivement est valorisée en verrerie et les emballages et papiers sont valorisés en papeteries, en aciérie et en plasturgie.

7 317 tonnes de déchets vont en plate-forme de compostage, dont 4 170 tonnes issues des déchetteries et 1 074 tonnes apportées par les professionnels. 4 605 tonnes d’inertes sont apportées par les professionnels en décharge de classe 3 (hors inertes des déchetteries).

La ferraille, le carton, le bois, les gravats revalorisés et les végétaux représentent 19 385 tonnes.